 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;">Cinquième Réunion des Parties <i>Santa Cruz de Tenerife, Espagne, 4 - 8 mai 2015</i></p> <p style="text-align: center;">Indicateurs proposés pour mesurer le succès de l'Accord</p> <p style="text-align: center;">Secrétariat</p>
---	--

RÉSUMÉ

La quatrième Réunion des Parties (RdP4) a approuvé l'utilisation et l'approfondissement d'une série d'indicateurs relatifs aux captures accessoires, aux sites de reproduction, au statut de conservation des espèces et aux tendances démographiques. À l'heure actuelle, certains indicateurs sont utilisés tandis que d'autres sont encore en cours d'élaboration. Deux nouveaux indicateurs de la disponibilité des données de suivi ont été proposés lors de CC8.

RECOMMANDATION

Il est recommandé que la Réunion des Parties :

1. approuve la liste plus précise des indicateurs relatifs aux sites de reproduction, au statut de conservation et aux tendances démographiques ainsi que deux nouveaux indicateurs de la disponibilité des données de suivi ;
2. prenne acte des progrès accomplis et approuve l'élaboration de nouveaux indicateurs GTCA.

1. CONTEXTE

La quatrième Réunion des Parties (RdP4) a approuvé l'utilisation et l'approfondissement d'une série d'indicateurs relatifs aux captures accessoires, aux sites de reproduction, au statut de conservation des espèces et aux tendances démographiques, comme recommandés par le CC6 dans le [RdP4 Doc 23 \(Rapport final RdP, point 7.5\)](#). Il a, par ailleurs, été recommandé que les mises à jour de l'indicateur provisoire de l'ACAP, le statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN, continuent d'être présentées à chaque RdP.

Certains indicateurs, notamment les indicateurs relatifs aux sites de reproduction, au statut de conservation des populations et aux tendances démographiques, pourraient être élaborés directement à partir des données provenant des bases de données de l'ACAP. Plusieurs indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux marins ont été proposés, mais il a été observé que, à l'heure actuelle, les informations de base ne permettent pas d'alimenter ces indicateurs, soit parce que ces informations n'existent pas, soit parce que le Secrétariat n'en a pas encore pris connaissance.

La question des indicateurs du renforcement des capacités est abordée séparément dans **RdP5 Doc 28**.

2. INDICATEURS RELATIFS AUX SITES DE REPRODUCTION ET AU STATUT ET TENDANCES DES POPULATIONS

Le CC7 a pris acte des valeurs actualisées des indicateurs relatifs à l'état des sites de reproduction, au statut de conservation des populations et aux tendances démographiques, présentées lors de la RdP4. Il a, par ailleurs, souligné les difficultés qu'il a rencontrées en période intersessions alors qu'il essayait de remonter jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord, en 2004, pour établir rétrospectivement autant d'indicateurs que possible.

Le CC8 a affiné la liste d'indicateurs présentée lors de la RdP4. Cette liste réduit les doubles emplois puisque, pour une mesure spécifique, elle permet de choisir une option parmi plusieurs possibilités et elle reflète mieux les pratiques de gestion appliquées sur les sites de reproduction. Deux nouveaux indicateurs de la disponibilité des données de suivi ont également été approuvés par le CC8 (**ANNEXE 1**). Maintenant que ces indicateurs ont été élaborés, les prochains rapports pourront fournir une analyse de ces données.

Comme demandé lors de la RdP4, BirdLife International a également présenté le statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN. L'organisation est remontée jusqu'en 1988 (première année pour laquelle des valeurs RLI existent) pour ce qui concerne (i) les premières espèces inscrites à l'ACAP (albatros de l'hémisphère sud, *Macronectes* et *Procellaria*), et (ii) les espèces actuellement inscrites à l'ACAP, dont le puffin des Baléares et les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord (**Figure 1**).

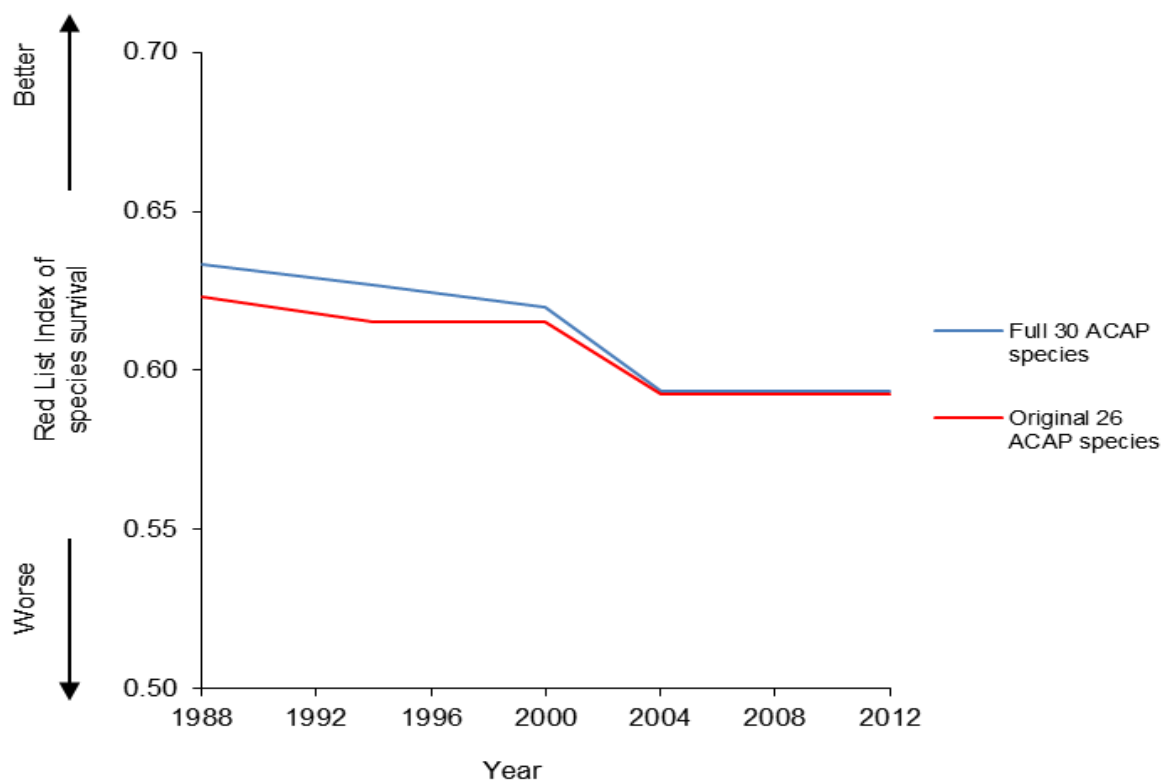


Figure 1. Indicateurs de la Liste Rouge de l'UICN pour les espèces inscrites à l'ACAP

Les derniers changements dans les données sous-jacentes (comparativement aux versions antérieures fournies à l'ACAP) comprennent l'abaissement du niveau de risque des albatros à sourcils noirs et à pieds noirs à « quasi menacé ». L'origine de cette modification est davantage liée à la meilleure compréhension que nous avons des tendances de ces populations au cours des dernières décennies, plutôt qu'à l'amélioration à proprement parler de leur statut. On estime que les deux espèces semblent remplir tous les critères pour se voir accorder le statut de « quasi menacé » depuis 1988 et ne semblent plus désormais connaître de déclin en matière de valeurs RLI.

En revanche, les espèces inscrites à l'ACAP qui voient leurs valeurs RLI se dégrader sont les suivantes :

<i>Phoebastria irrorata</i>	Albatros des Galápagos	Remplissait tous les critères en 2000-2004 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger critique »
<i>Diomedea dabbenena</i>	Albatros de Tristan	Remplissait tous les critères en 1988-1994 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « en danger » à « en danger critique »
<i>Phoebetria fusca</i>	Albatros fuligineux	Remplissait tous les critères en 2000-2004 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger »
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Remplissait tous les critères en 1994-2000 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger », et en 2000-2004 de « en danger » à « en danger critique »

De plus, l'albatros à tête grise a été reclassé dans une catégorie supérieure en 2013, soit de « vulnérable » à « en danger ». L'origine de cette modification est davantage liée à la meilleure compréhension que nous avons des tendances de ces populations, plutôt qu'à la dégradation de leur statut. La valeur absolue RLI s'en trouve modifiée, mais pas les tendances relevées entre 1988 et 2012.

Toutefois, la ligne horizontale suggère également qu'il n'y a pas eu de profondes modifications du niveau de menace depuis 2004 pour ce qui concerne les espèces données (ou bien elles n'ont pas encore été détectées).

2. INDICATEURS DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

La RdP4 a approuvé l'utilisation et l'approfondissement d'un ensemble d'indicateurs État-Pression-Réponse, comme recommandés par le CC6 dans **RdP4 Doc 23**.

Lors du CC7, il a été souligné que les rapports portant sur l'acquisition progressive de données de suivi pertinentes (E(1)) sont diffusés par le GTSPC. La complexité et les difficultés relatives à l'évaluation des autres indicateurs ont été identifiées et un groupe intersessions a été mis sur pied afin d'approfondir et d'affiner les indicateurs proposés ainsi que les besoins connexes en matière de communication des informations.

Le CC8 a souligné les progrès réalisés en période intersessions et a adopté les actions suivantes pour ce qui concerne les indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux marins :

État (E)

1) Données disponibles pour la définition des aires de répartition en mer des espèces inscrites à l'ACAP

→ De nouveaux indicateurs doivent être élaborés

2) Disponibilité des données relatives aux captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP

→ L'indicateur n'est plus approprié pour mesurer les progrès accomplis en vue de l'élaboration de l'indicateur P1, en raison de la nouvelle approche qui a été développée. Lorsque le groupe intersessions aura affiné la nouvelle approche, un indicateur de statut pourra être élaboré afin de mesurer l'exactitude des estimations générées.

Pression (P)

1) Taux et niveaux de captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP

→ Des travaux supplémentaires devront être menés en période intersessions pour établir des principes directeurs et des recommandations portant sur les méthodes appropriées d'estimation de ces valeurs et les exigences des Parties en matière de communication des informations afin de mesurer les progrès accomplis.

Réponse (R)

1) Application de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins au sein des ZEE

- le modèle de communication de l'ACAP devra être modifié pour obtenir une réponse plus catégorique. Un modèle approprié a été élaboré par le Secrétariat et sera mis en œuvre pour le prochain cycle de communication.

2) Dialogue avec les ORGP concernant les captures accessoires d'oiseaux marins

- Il reste à élaborer des mécanismes permettant d'évaluer le degré de mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux marins par les ORGP et les ORGP thonières.
- L'élaboration et la mise en œuvre de méthodes permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accidentelles d'oiseaux marins dans les ORGP et les ORGP thonières sont en cours.
- L'adoption des recommandations découlant de cet examen, notamment les modifications apportées aux mesures d'atténuation des captures accidentelles, n'a pas encore été entamée.

3) Recherche et développement pour l'élaboration de mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires

- la pertinence des recherches en matière d'atténuation présentées lors des réunions du GTCA doit être évaluée comme une mesure pour ce qui concerne cet indicateur. Les données initiales relatives à cet indicateur seront présentées au GTCA7 pour examen.

3. INDICATEURS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Au titre de l'Accord, un groupe de contact élabore, conjointement avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités. Les progrès accomplis sont présentés dans **RdP5 Doc 28**.

ANNEXE 1. INDICATEURS RELATIFS AUX SITES DE REPRODUCTION, AU STATUT DES POPULATIONS ET AUX DONNEES DE SUIVI

Indicateur		2004		2008		2011		2014	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
Sites de reproduction									
S1	Îles abritant des espèces étrangères	51	18.9	50	18.5	48	17.8	47	17.4
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces	59	10.0	59	10.0	59	10.0	59	10.0
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces	14	2.4	15	2.5	15	2.5	13	2.2
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine)	62	10.5	76	12.9	76	12.9	76	12.9
Populations									
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	247	41.8	282	47.7	286	48.4	240	40.6
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	80	56.7	78	55.3	81	57.5	75	53.2
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années.	27	19.2	31	22.0	34	24.1	33	23.4
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	20	3.4	20	3.4	24	4.1	24	4.1
S4 b)	Groupes d'îles – Tendances de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC
Suivi									
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immaturs (peu importe l'île)	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC	TBC

Total Sites = 591, Total Islands = 270, Total Island Groups = 141, Taxa = 30 - *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria albatrus*, *Phoebastria immutabilis*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria nigripes*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Puffinus mauretanicus*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*